

Département du Nord  
**Commune de Caestre**

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 026/2024

**ARRETE POUR RESTRICTION DE CIRCULATION  
ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande présentée le 26 février 2024, par la société AXIONE et ses sous-traitants, afin d'effectuer des travaux dans la cadre de l'exploitation et la maintenance du réseau public de fibre optique,

**ARRETE**

**Article 1 :** la circulation des véhicules sera restreinte sur l'ensemble des rues de la commune, du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 décembre 2024.

**Article 2 :** la circulation sera restreinte par panneaux de chantier. Le stationnement des véhicules sera interdit au droit des travaux.

**Article 3 :** la signalisation relative à ces dispositions sera mise en place et assurée par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4 :** Les dispositions édictées à l'article 1 à 3 entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck,
- Monsieur le subdivisionnaire départemental de Dunkerque,
- Monsieur le Président de Cœur de Flandre Agglo
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Bailleul,
- Monsieur le Directeur de la société AXIONE et ses sous-traitants,

Fait à CAESTRE, le 12 mars 2024

Jean-Luc SCHRICKE  
Maire de CAESTRE

